

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-14

POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée Départementale a approuvé l'inscription d'un crédit de 40 000 € pour le soutien aux sportifs de haut niveau, article 657411, sous-fonction 32, au titre de l'exercice 2008.

En la matière, je vous rappelle que pour pouvoir prétendre à une aide du Conseil Général, le demandeur doit répondre aux critères suivants, définis par l'Assemblée lors du vote de la Décision Modificative n°1 de 1990 :

- évoluer dans des compétitions nationales organisées par sa Fédération de tutelle, ou dans des compétitions internationales,
- être lié à d'autres partenaires départementaux,
- accepter d'apposer le logo du Conseil Général, soit sur ses vêtements, soit sur le matériel nécessaire à la pratique du sport considéré, ou tout autre support publicitaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur la répartition des subventions présentée et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation de la ligne budgétaire correspondante serait la suivante :

A - Crédit inscrit 2008	40 000 €
B - Dépenses engagées à ce jour	-
C - Engagement à la présente Commission	27 400 €
D - Reliquat	12 600 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-14

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS
EN TARN-ET-GARONNE
SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau, les subventions telles que réparties en annexe d'un volume global de 29 400 €;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657411, sous-fonction 32 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU - SSHN

CP 08/07-14ann

Dossiers 2008

N° ORDRE	TITRE DU DEMANDEUR	NATURE DE L'ACTIVITE	SUBVENTION ATTRIBUEE
1.	THEAU Christophe St Porquier	Participation au championnat Midi-Pyrénées et championnat de France de karting	1 000
2.	LILA MEESEMAN-BAKIR La Salvetat Belmontet	Sponsoring natation synchronisée Participation aux Jeux Olympiques de Pékin	5000
3.	LAURA MONTORIO St Clair	Participation au championnat de France d' ULM	1 500
4.	RUDDY BEGUE Montauban	Participation aux championnats de France de Bicross	1 000
5.	OLIVIER RECOULES Montauban	Participation aux 6ème Jeux Mondiaux d'hiver des transplantés + 5ème Jeux Européens des transplantés et dialysés	1 700
6.	FRED RAFFY Goudourville	Participation aux championnats de France d'équitation	1 500
7.	COMITE DEPARTEMENTAL DE SAMBO	Participation de 2 athlètes aux championnats d'Europe de Sambo	600
8.	COMITE DES PYRENEES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE BRIDGE	Organisation du tournoi Régional de Montauban, Marathon de Bridge et tournoi international de Midi-Pyrénées	4 500
9.	PONEY CLUB DES ALLEGRES Montauban	Participation aux championnats de France par équipe de concours complet	1 500
10.	COMITE DEPARTEMENTAL DE ROLLER SKATING	Sponsoring	5 600 (saison 2007)
11.	DAVID MUSCAT Labastide St Pierre	Participation aux championnats de France de SuperBike(motocyclisme)	3 500
12.	AMARAL Frédéric Campsas	Participation aux championnats du Monde de Bicross en Chine	2 000
TOTAL.....			29 400 €

Le Président,